

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

LEJ 2195

COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/112
10 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 18 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Incidences administratives et financières des projets de résolution
publiés sous les cotes A/35/L.35 et A/35/L.36

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Projet de résolution A/35/L.35

1. Au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/35/L.35, l'Assemblée générale approuverait le rapport (A/35/23 /Parties I-VI/) du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 1980, y compris le programme de travail envisagé pour 1981.

2. Au paragraphe 12 d) du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Comité spécial de continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant des missions de visite, selon qu'il conviendra, et de recommander à l'Assemblée générale les mesures les plus appropriées à prendre pour permettre à leurs populations d'exercer leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

3. Au paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de fournir au Comité spécial les moyens et les services nécessaires pour l'application de cette résolution ainsi que des diverses résolutions et décisions relatives à la décolonisation adoptées par l'Assemblée générale et le Comité spécial.

A. Projet de programme de travail du Comité spécial pour 1981

4. Les divers éléments du projet de programme de travail pour 1981, tels qu'ils sont énoncés au chapitre premier, paragraphes 164 à 176 du rapport du Comité (A/35/23 /première partie/), et leur coût estimatif sont indiqués ci-après.

a) Participation de mouvements de libération nationale aux travaux du Comité (3 000 dollars)

5. On prévoit que, conformément à la décision pertinente de l'Assemblée générale et à la pratique établie, le Comité continuera d'inviter les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA à participer, en qualité d'observateurs, aux travaux qu'il consacrera à leurs pays respectifs. Les dépenses correspondantes (frais de voyage et indemnité de subsistance) sont estimées à 3 000 dollars.

b) Invitations à des particuliers (26 100 dollars)

6. Le Comité a l'intention d'inviter, en consultation avec l'OUA et les mouvements de libération nationale concernés, des particuliers pouvant lui fournir, concernant certains aspects de la situation dans les territoires coloniaux, des renseignements qu'il ne serait pas en mesure d'obtenir autrement. Le coût estimatif serait de 26 100 dollars. Comme dans les occasions antérieures où l'on envisageait pour l'Organisation des dépenses analogues, le Secrétaire général estime qu'il aurait besoin d'une autorisation expresse de l'Assemblée générale pour pouvoir engager des dépenses de cette nature, et il présumerait que l'adoption par l'Assemblée générale des projets de résolution constituerait l'autorisation en question.

c) Consultations avec les institutions spécialisées (11 800 dollars)

7. Le Comité a l'intention de continuer à examiner la question de l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU. On pense que les consultations et contacts avec ces organisations entraîneraient des dépenses de 11 800 dollars.

d) Consultations du Président du Comité avec le Président du Conseil économique et social (3 700 dollars)

8. Le crédit envisagé concernera les frais de voyage et indemnités de subsistance à l'occasion de voyages faits à Genève par le Président du Comité, accompagné du Secrétaire du Comité, pour consulter le Président du Conseil économique et social.

e) Consultations avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (21 000 dollars)

9. Compte tenu des dispositions pertinentes de la résolution 34/42 de l'Assemblée générale, le Comité maintiendra, sur une base régulière, des contacts étroits avec le Secrétaire général de l'OUA et de hauts fonctionnaires de cette organisation,

en vue de faciliter l'application effective des décisions des divers organes de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses correspondantes sont estimées à 21 000 dollars.

f) Envoi de missions de visite dans les territoires coloniaux
(112 000 dollars)

10. Le Comité, considérant le rôle constructif qu'ont joué les précédentes missions de visite de l'ONU, continue d'accorder une importance capitale à l'envoi de ces missions, y voyant un moyen d'obtenir des renseignements appropriés de première main sur la situation dans les territoires et sur les vœux et aspirations des populations concernant leur statut futur. En conséquence, le Comité entend continuer à rechercher la pleine coopération des puissances administrantes pour obtenir ces renseignements par l'envoi, selon que de besoin, de missions de visite dans les territoires situés dans les régions des Antilles, de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, ainsi qu'en Afrique. Les territoires dont il s'agirait si l'Assemblée générale adopte les divers projets de résolution ou projets de consensus recommandés à cet égard par la Quatrième Commission sont énumérés dans l'annexe au présent document. En présumant que l'on pourrait combiner les visites envisagées dans certains de ces territoires, le coût total (frais de voyage, indemnités de subsistance et dépenses accessoires) est estimé à 112 000 dollars.

g) Consultations avec les organisations non gouvernementales
(27 400 dollars)

11. On prévoit que le Comité continuera d'envoyer des groupes de ses membres consulter des organisations non gouvernementales et participer à des conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation, organisés sous les auspices de ces organisations. Les dépenses relatives à ces consultations et à ces contacts sont estimées à 27 400 dollars pour 1981.

h) Réunions hors Siège (384 700 dollars)

12. Compte tenu des dispositions pertinentes des résolutions 1654 (XVI) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée l'a autorisé à tenir des réunions hors Siège, chaque fois qu'il le faudrait et là où il conviendrait pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, le Comité spécial compte tenir une série de réunions hors Siège. On pense qu'une de ces séries aura lieu en 1981 en Afrique. On estime en outre que la durée des réunions serait de 28 jours, que le Comité enverrait une délégation de 26 membres, qu'un représentant de la SWAPO et un représentant de l'OUA seraient invités à participer aux réunions et que 51 membres du personnel (9 du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, 3 de la Division des missions, 11 du Département de l'information et 28 du Département des conférences) assureraient les services organiques et les services de conférence nécessaires pour les réunions. Les dépenses correspondantes (frais de voyage et indemnités de subsistance) s'élèveraient à 384 700 dollars.

/...

II. Projet de résolution A/35/L.36

13. Au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution A/35/L.36, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général, compte tenu des suggestions du Comité spécial, de continuer à prendre des mesures concrètes par tous les moyens dont il dispose, y compris les publications, la radio et la télévision, pour assurer la diffusion générale et suivie d'informations sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation et notamment :

a) De continuer, en consultation avec le Comité spécial, à rassembler, préparer et diffuser des données d'information, des études et des articles ayant trait aux problèmes de la décolonisation et, en particulier, de poursuivre la publication du périodique Objectif : Justice et des autres publications, articles spéciaux et études, y compris la série Décolonisation, et de choisir parmi eux les documents auxquels il convient de donner une diffusion plus large en les réimprimant dans diverses langues;

b) De rechercher la pleine coopération des puissances administrantes intéressées pour l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus;

c) D'intensifier les activités de tous les centres d'information des Nations Unies, particulièrement ceux d'Europe occidentale;

d) D'entretenir des relations de travail étroites avec l'Organisation de l'unité africaine, en procédant à des consultations périodiques et à des échanges systématiques de renseignements pertinents avec elle;

e) D'obtenir des organisations non gouvernementales qui s'intéressent particulièrement à la décolonisation qu'elles contribuent à la diffusion des informations pertinentes;

f) De s'assurer que seront disponibles les moyens et services nécessaires à cet effet;

g) De faire rapport au Comité spécial sur les mesures prises en application de la présente résolution.

14. Au paragraphe 5 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Comité spécial de suivre l'application de la résolution et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

15. L'application du projet de résolution A/35/L.36 n'exigerait pas de ressources supplémentaires en sus de celles qui ont déjà été demandées au chapitre 27 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. L'application du projet de résolution A/35/L.35 occasionnerait des dépenses d'un montant estimatif de 589 700 dollars, dont 418 100 dollars seraient à inscrire au chapitre 3A.2, 48 400 dollars au chapitre 27 et 123 200 dollars au chapitre 29. Le crédit ouvert au chapitre 3A.2 du budget pour les activités du Comité en 1980-1981 est de 451 000 dollars, dont 126 000 dollars ont été dépensés en 1980.

/...

Il reste donc à ce chapitre 325 000 dollars disponibles pour 1981; si on déduit cette somme du montant estimatif total (418 000 dollars) des dépenses prévues pour 1981 au chapitre 3A.2, il faudrait ouvrir un crédit de 93 100 dollars pour les activités du Comité en 1981.

16. En résumé, si l'Assemblée générale adopte les projets de résolution A/35/L.35 et A/35/L.36, il faudra demander des crédits additionnels d'un montant total de 264 700 dollars, dont 93 100 dollars au chapitre 3A.2, 48 400 dollars au chapitre 27 et 123 200 dollars au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

ANNEXE

Projets de résolution impliquant l'envoi d'une mission
de visite dans des territoires coloniaux

<u>Document</u>		<u>Adoption par la Quatrième Commission</u>	
		<u>Séance</u>	<u>Date</u>
A/C.4/35/L.15	Question des Samoa américaines	25	6 novembre 1980
A/C.4/35/L.13	Question des Bermudes, des îles Caïmanes, des îles Vierges britanniques et de Montserrat	25	6 novembre 1980
A/C.4/35/L.16	Question des îles Vierges américaines	25	6 novembre 1980
A/C.4/35/L.14	Question de Guam	25	6 novembre 1980
A/C.4/35/L.19	Îles Turques et Caïques	27	7 novembre 1980

Projets de consensus impliquant l'envoi d'une mission
de visite dans des territoires coloniaux

A/35/23 (Partie VI)	Question des îles des Cocos (Keeling)	20	30 octobre 1980
A/C.4/35/L.11	Tokélaou	25	6 novembre 1980
A/C.4/35/L.12	Question de Sainte-Hélène	25	6 novembre 1980
